



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

**SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET RÉGIONAL**

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2022-2023



MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy

Le 12 mai 2020

Révisée le 8 juin 2021

Révisée le 8 novembre 2022

LE FONDS REGIONS ET RURALITE (FRR)

En vertu de l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC Domaine-du-Roy relative au Fonds régions et ruralité (FRR) qui vise à soutenir le développement local et régional, il est prévu annuellement l'adoption, par le conseil, d'une politique de soutien aux entreprises, d'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et des priorités d'intervention en fonction des objets du fonds.

OBJETS DU FONDS FRR

- A) La réalisation des mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- B) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- C) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires ;
- F) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

PRIORITES D'INTERVENTION 2022-2023

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy établit ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional en misant sur les richesses et ressources de son territoire dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie, de l'environnement naturel et des activités économiques de son territoire. Ces priorités sont donc en concordance avec les stratégies d'aménagement et de développement du territoire et en lien avec les objectifs poursuivis par les différents comités sectoriels de la vision stratégique.

Stratégies de soutien aux entreprises

- ✓ Projets à portée économique en lien avec les stratégies territoriales retenues (démarrage, rétention et croissance et attraction des investissements) et en appui au plan d'action du CLD;
- ✓ Stratégies et actions de développement de la culture d'innovation, de la créativité et de développement de l'intelligence d'affaires.

Stratégies agroalimentaires

- ✓ Stratégies et actions ciblées dans le Plan de développement de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire révisé (PDZA) ou toute autre action jugée prioritaire.

Stratégies touristiques

- ✓ Stratégies et actions ciblées prioritaires par le chantier Tourisme en lien avec la stratégie collective de développement touristique ou toute autre action jugée prioritaire.

Stratégies forestières

- ✓ Stratégies et actions ciblées prioritaires par le CLD et/ou la MRC en lien avec le développement de la filière feuillue, de la bioéconomie, de la transformation du bois et des sous-produits.

Stratégies de main-d'œuvre

- ✓ Stratégies et actions en lien avec l'attraction, l'accueil, l'intégration et l'établissement durable de la main d'œuvre.

Stratégies sociocommunautaires

- ✓ Stratégies et actions ciblées par la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy en lien avec la lutte à la pauvreté et aux inégalités, le développement de la santé globale, l'accessibilité au transport, le développement des saines habitudes de vie, le développement sain de l'enfant, la valorisation paternelle, la culture, l'amélioration des conditions de vie des aînés, l'alimentation durable et toute autre action jugée prioritaire.

Stratégies de développement local

- ✓ Stratégies, actions ou projets de développement local en lien avec les plans d'action locaux des municipalités de la MRC ou de la communauté de Mashteuiatsh, le maintien des services de proximité, initiatives visant à contrer la dévitalisation des milieux ruraux, la mobilisation des communautés locales ou toute autre action jugée prioritaire.

Stratégies de développement régional

- ✓ Stratégies, projets ou ententes sectorielles convenues avec l'une ou plusieurs autres MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou Ville de Saguenay cadrant avec l'une des priorités de développement du territoire.

Stratégies d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire

- ✓ Stratégies, actions ou projets en lien avec la planification de l'aménagement et du développement du territoire, la protection et mise en valeur des paysages, la valorisation du patrimoine bâti, la revitalisation des centres-villes et noyaux de villages, le maintien des services de proximité et les réseaux de communication et de transport.

Stratégies prioritaires de la MRC en lien avec l'occupation dynamique du territoire et la vitalité des communautés

- ✓ Stratégies, actions ou projets territoriaux, de mobilisation, de partage ou regroupement de services, de coopération intermunicipale, d'innovation territoriale ou toute autre action jugée prioritaire par le conseil de la MRC.

Tout projet sollicitant le Fonds régions et ruralité doit obligatoirement cadrer avec au moins l'une des priorités de développement énoncées ci-dessus. La MRC se réserve cependant le droit de contribuer financièrement à un projet qui ne cadre pas nécessairement avec l'une des priorités d'intervention qu'elle aurait établies et énoncées précédemment, mais qu'elle juge prioritaire considérant ses effets structurants sur l'amélioration du milieu de vie, le développement et l'occupation dynamique du territoire.